



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 janvier 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/01/2008

D - 20080044

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 28 janvier Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, (*présente jusqu'à 15h10*) M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Excusés :

Mme Véronique FAYET, M. Jacques VALADE, Mme Elisabeth TOUTON,

***Reconstruction de la crèche Ginestous. Concours de maîtrise
d'oeuvre sur APS. Appel à candidatures. Composition du jury.
Autorisation***

M. Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Une étude a été confiée à Madame Patricia Maître, programmist, afin de définir les travaux de restructuration de la crèche Ginestous en vue d'effectuer sa mise aux normes et de porter sa capacité à 60 enfants dont 40 en accueil régulier.

Le bâtiment existant, sans valeur architecturale particulière, se prête mal à une restructuration lourde. Il est apparu préférable, tant sur le plan technique que fonctionnel et économique, d'envisager une démolition suivie d'une construction neuve, qui pourra, de plus, mieux intégrer les nouvelles exigences en matière environnementale dans le cadre d'une opération qui s'inscrira dans une démarche HQE.

Le montant des travaux, démolition comprise, est évalué à 2 736 000 € TTC, valeur décembre 2007 avec l'objectif d'obtenir un bâtiment à énergie positive.

La sélection du maître d'oeuvre fera l'objet d'un concours conformément à l'article 74 du code des marchés publics.

Dans cette perspective, un avis d'appel public à la concurrence sera lancé par la Direction des Achats et Marchés en vue de retenir 3 candidats qui remettront un Avant Projet Sommaire, sur la base du programme en cours d'élaboration.

Par ailleurs, comme l'exige l'article 74 du Code des Marchés Publics, chaque candidat qui remettra un Avant Projet Sommaire devra percevoir une indemnité sous forme de prime dont le montant sera de 35 000 € TTC, soit une dépense pour les 3 candidats de 105 000 € TTC.

De plus, conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics, un jury se réunira pour donner un avis sur les dossiers de candidatures et également sur les projets qui seront remis par les 3 candidats qui auront été sélectionnés.

Commission d'appel d'offres

Membres titulaires :

Président : M. Gauté, Adjoint au Maire,
Mme Darche,
Mme Massie,
Mme Pujol,
M. Simon,
Mme Mellier.

Membres suppléants :

Mme Jorda-Dedieu,
Mme Charras,
Mme Bon,
M. Bannel,
M. Rouveyre.

Personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (5 maximum) :

Mme Brunet, Adjoint au Maire chargée de la famille, petite enfance, seniors et handicapés
M Darasse, Secrétaire Général Adjoint, Direction Générale de la Vie Sociale et de la Citoyenneté,
M. le Secrétaire Général de la Ville de Bordeaux ou son représentant,
M Duchêne Adjoint au Maire, chargé de l'urbanisme, des espaces publics, de l'habitat, des transports et de la démocratie locale.

Membres qualifiés (1/3 de l'ensemble des membres du jury) :

M. le Secrétaire Général Adjoint délégué au Développement Durable.
M. le Directeur des Constructions publiques.
3 architectes dont 2 seront désignés par l'Ordre.

Membres à voix consultative :

M. le Trésorier Municipal de Bordeaux ou son représentant,
M. le Directeur de la Concurrence ou son représentant.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

Autoriser Monsieur le Maire à lancer un concours de Maîtrise d'œuvre et indemniser les 3 candidats.

Autoriser la composition du jury,

Autoriser Monsieur le Maire à rémunérer les Maîtres d'œuvre membres du Jury ainsi que les prestataires qui seront membres de la commission technique à raison d'un forfait de 206,47 € HT par demi-journée de présence et prévoir le remboursement des frais kilométriques en fonction des taux en vigueur.

La dépense résultant des frais de concours sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 64 et article 6226.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 janvier 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTÉ
Adjoint au Maire

